

Il y a 150 ans L'affaire Guibord débute

François Droüin

Number 139, Fall 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92635ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Droüin, F. (2019). Il y a 150 ans : l'affaire Guibord débute. *Cap-aux-Diamants*, (139), 64–65.



« Pierre tombale de Joseph Guibord au cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal ». Photo : Lusilier (2012). Source : Wikimedia Commons.

IL Y A 150 ANS L'AFFAIRE GUIBORD DÉBUTE

Dans *La Minerve* du 17 novembre 1875, un article bien particulier rapporte les événements entourant la mise en terre de la dépouille de Joseph Guibord : « L'enterrement de Guibord est enfin un fait accompli. La cérémonie a eu lieu hier matin. Tout s'est passé paisiblement et avec ordre. Les autorités n'ont rencontré aucune résistance dans l'exécution du décret

royal, et tout le déploiement de forces qu'on a cru devoir faire a été inutile ». Qu'est-ce que cela signifie? Pourquoi protéger le cortège funèbre? En effet, dans le même article, nous apprenons que le corbillard est escorté par une cinquantaine de policiers. Pour son entrée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, cette escorte est renforcée par un régiment de volontaires pro-

venant des bataillons du prince de Galles, d'Hochelaga et des Victoria Rifles, par un corps de cavalerie et par une escouade de sapeurs. De plus, cette troupe est accompagnée de 32 hommes d'artillerie et de quatre canons. Lorsqu'on sait que la mise en terre de Joseph Guibord se déroule paisiblement, il est juste d'écrire : « Le rôle joué par cette petite armée

est notablement entaché de ridicule. Cette aventure rappelle la fable de la Montagne en travail, accouchant d'une souris ».

Toute cette protection s'explique par la bataille que se livre l'Institut canadien de Montréal et l'école de pensée ultramontaine. En juillet 1869, un décret de l'Inquisition condamne les doctrines libérales de l'Institut et son *Annuaire* est mis à l'Index. M^{gr} Ignace Bourget ordonne alors de refuser les sacrements aux membres de l'Institut à l'heure de la mort! Fin 1869, le typographe Joseph Guibord est à l'agonie; il reçoit l'absolution et le viatique. Son confesseur apprend ensuite qu'il est membre de l'Institut canadien de Montréal et revient voir le mourant pour lui dire qu'il n'aurait pas dû recevoir l'absolution et exige sa résignation comme membre de l'Institut. Guibord refuse et devient aux yeux de l'autorité religieuse un révolté et un pécheur public. Après son décès, il est privé du service funèbre et son inhumation en terre bénite est interdite. Cet anathème incite son épouse Henriette Brown, avec le soutien des membres de l'Institut, à poursuivre en justice le curé et les marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Montréal. La cause se termine en 1874 lorsque le Conseil privé de Londres ordonne d'inhumer Guibord au cimetière de Côte-des-Neiges.

Dès novembre 1869, le curé Victor Rousselot refuse la sépulture de Guibord dans la partie bénie du cimetière et le gardien du cimetière, Benjamin Desroches, lui en bloque l'accès. Le cadavre de Joseph Guibord est d'abord déposé au charnier du Mount Royal Cemetery, un cimetière protestant. L'Affaire Guibord débute. Les procédures judiciaires se déroulent en Cour supérieure, en Cour de révision et en Cour du banc de la reine durant les années suivantes. Finalement, la cause est portée devant le comité judiciaire du Conseil privé qui force la translation de Guibord du charnier protestant vers son lot au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le 2 septembre 1875, un nouveau cortège funèbre voit une foule hostile lui bloquer l'accès au cimetière. Les proches de Joseph Guibord doivent rebrousser chemin sous les insultes, les menaces et les projectiles. Son inhumation a finalement

lieu le 16 novembre suivant comme le rapporte *La Minerve* dans l'article cité ci-haut; mais M^{gr} Bourget n'a pas dit son dernier mot : il use alors de son pouvoir canonique pour désacraliser le lot du cimetière où est inhumé Guibord. L'archevêque de Montréal ajoute même que ce lieu de sépulture est « Là où repose un Révolté que l'on a enterré par la force des armes »... Ainsi se termine la triste histoire de la plus féroce querelle entre l'Institut canadien de Montréal et les ultramontains québécois.

François Droüin



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC

Fondée en 1937

Pour recevoir régulièrement des publications de haute qualité :

- le bulletin *Québecensia*
- le *Calendrier des vues anciennes de Québec*
- la revue *Cap-aux-Diamants* (membres privilégiés)

Pour rencontrer d'autres passionnés de l'histoire

Pour assister gratuitement aux activités organisées par la Société historique de Québec :

- les conférences publiques
- les expositions présentées par la Société

Pour profiter de notre centre de documentation

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel :

- sur le prix courant de nos publications
- sur nos excursions et visites patrimoniales

Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet

6, rue de la Vieille-Université, local 158 Québec (Québec) G1R 5X8

Téléphone : 418 694-1020 poste 256

Courriel : info@societehistoriquedequebec.qc.ca

Site Internet : www.societehistoriquedequebec.qc.ca

www.facebook.com/Société-historique-de-Québec-157594394301478/


Centre
d'Archives Régionales
SÉMINAIRE DE NICOLET

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
de 13 h à 16 h 30

... témoin de notre histoire...

645, boul. Louis-Fréchette, Nicolet J3T 1L6
Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
Courriel électronique : seminairedenicolet@sogetel.net
Site internet : <http://archivesseminairenicolet.wordpress.com>